

Depuis cette révision du tarif, les produits des perceptions ont été :

En 1873, de 8,758,436 fr. 93 cent.

En 1874, de 8,572,275 fr. 05 cent.

Et en 1875, de 9,483,549 fr. 08 cent.

En 1876, la mise en vigueur d'une deuxième surtaxe sur les vins en cercles, d'une surtaxe sur les vins en bouteilles et les alcools, et d'autre part la prospérité des affaires commerciales ont fait élever (nous l'avons déjà dit) les produits à 11,138,497 fr. 10 centimes.

Lyon est rangé, par le décret du 12 février 1870, pour le maximum des taxes, dans les villes de sixième catégorie, au-dessus de 100,000 âmes.

Son tarif d'octroi est divisé en 6 chapitres, subdivisés eux-mêmes en 90 articles, sur lesquels s'opère la perception.

Avant d'examiner les différents objets dont la taxe a été la plus productive, nous croyons devoir faire connaître, par le tableau suivant, quelle a été la part contributive de chacun des chapitres, dans la recette totale en 1876 :

Boissons et liquides...	6.664.846 fr. 31 c.	
Comestibles.....	2.741.041	08
Combustibles.....	554.672	59
Fourrages.....	432.327	44
Matériaux.....	674.707	62
Divers et minuties.....	70.902	06
TOTAL....	11.138.497	10

Les articles les plus productifs du chapitre des liquides sont les *eaux* et *limonades*, les *bières*, l'*alcool* et les *vins*.